

## **CIA 2022 : Que prépare l'administration pour nos primes ?**

Alors que le gouvernement lève une à une les mesures prises pour atténuer les hausses de prix déjà intervenues en matière de carburants et d'énergie et que l'inflation continue à dépasser les 6 %, **les attributions du CIA de fin d'année revêtent une importance toute particulière.** Sachant que, depuis l'instauration du RIFSEEP, la progression annuelle des primes à la centrale est en constante diminution, quelles réponses aux questions suivantes ? :

**Le montant global des primes annuelles (IFSE + CIA) augmentera-t-il pour tous d'un taux au moins égal à l'inflation (6,2 % actuellement) ?**

Dans le cas contraire la perte de pouvoir d'achat résultant de la progression du point d'indice limitée à 3,5 % se creuserait encore. Et rappelons qu'au niveau du traitement de base, cette perte de pouvoir d'achat dépassait déjà les 22 % sur 20 ans.

**L'abondement exceptionnel de l'IFSE qui a été attribué cette année sera-t-il lui-même rogné par des baisses de CIA ?**

Cet abondement était déjà loin de compenser les pertes infligées au fil des années. C'est ainsi qu'il se limitait, par exemple, à 100 € bruts par mois pour la catégorie B. Comment pourrait-on accepter que, par un subterfuge, on réduise encore ce montant. Un tel procédé serait, pour le coup, parfaitement scandaleux s'il s'appliquait à des collègues de catégorie C auxquels il n'a été concédé que... 33 € bruts mensuels ?!

**Connaîtra-t-on une nouvelle fois des baisses nettes de primes ?**

L'intervention de notre syndicat avait permis d'éviter que des collègues victimes de telles baisses en 2020 n'en subissent à nouveau en 2021 comme cela leur avait été annoncé. Mais la revendication du rattrapage des pertes infligées demeure. Il est impossible de banaliser ce qui équivalait à des baisses de salaires. Celles-ci étaient, de plus, justifiées au regard de l'administration par la nécessité d'augmenter les primes de certains agents, un responsable hiérarchique ayant même poussé cette logique cynique jusqu'à demander à des collègues de calculer eux-mêmes la diminution de leurs primes ! Toute augmentation de primes pour certains devrait ainsi être gagée sur la baisse des primes des autres. Inacceptable !

**Y aura-t-il rétablissement de la situation indemnitaire de tous ceux qui sont sous-primés,**

notamment de tous ceux qui ont été placés au bas de l'échelle des primes de leur grade sans tenir compte de leur ancienneté de service acquise dans les services déconcentrés, ou des enseignants détachés dans les corps d'attachés ou d'IGR et logés à la même enseigne malgré leur ancienneté à la centrale ? Et le fait de sous-primer ainsi nombre de collègues tire vers le bas la moyenne de référence des primes pour l'ensemble des personnels de la centrale.

**Le traitement des fonctionnaires a été une cible privilégiée depuis au moins deux décennies.** Et, aujourd'hui, nous sommes confrontés à une nouvelle et très brutale attaque contre notre pouvoir d'achat. Face à cela, Force Ouvrière se bat au plan national pour l'ouverture de négociations permettant une réelle augmentation du point d'indice couvrant l'inflation et les pertes subies depuis 20 ans. Mais il est **impossible de laisser la situation s'aggraver encore à l'administration centrale par l'intermédiaire des primes.**

Depuis l'**instauration du RIFSEEP**, FO dénonce un régime indemnitaire qui accentue un peu plus l'arbitraire et **ouvre la porte à des fluctuations de primes à la hausse ou à la baisse selon les années et les agents.** Nous y sommes désormais à l'administration centrale et cela ne fait que rendre plus urgentes les revendications pour les contrecarrer :

- ⇒ **Abrogation** du RIFSEEP.
- ⇒ **Rétablissement d'un système d'augmentation automatique** des primes annuelles pour tous, dans la perspective d'une intégration au traitement contre l'arbitraire et pour nos retraites.
- ⇒ **Non à toute baisse de primes** et rattrapage des pertes subies par certains les années précédentes.
- ⇒ **Non au chantage** des augmentations de primes de certains agents gagées sur la baisse des primes d'autres agents.
- ⇒ **Non à toute amputation**, par réduction du CIA, de l'abondement d'IFSE attribué cette année et alignement de la catégorie C sur le niveau de l'abondement versé aux autres catégories.
- ⇒ **Prise en compte de l'intégralité de l'ancienneté de service** acquise par les agents, y compris hors de l'administration centrale, pour l'attribution de leurs primes.
- ⇒ **Aucune augmentation de la prime annuelle inférieure à l'inflation.**

L'administration n'a daigné fournir aucune information sur le montant global des primes 2022. Nous allons la relancer sur ce point. En tout état de cause, dès que vous aurez connaissance de votre CIA, contactez-nous quel que soit le problème rencontré.



### **La liste FO pour vous représenter au CSA de la centrale :**

- Mme LAULIÉ Marie-Hélène - Adm.Centrale
- Mme FAUVAUD Anne - DGESCO
- M. ROME Christian - DGRI
- M. PICARD Emmanuel - DGRH
- Mme CLERC Véronique - DGRH
- M. NABÉ Baba - DGESCO
- Mme DUCLOUX Nicole - DJEPVA
- M. PIQUET Morgan - DGRH
- Mme TRIPIER Anne - DGESCO
- Mme FORESTIER Karine - DGESIP-DGRI
- Mme MOULIN Marie-France - DGRH
- Mme OUAMRI Nabila - SAAM
- M. JORET Éric - DGRH
- Mme RAHMANI Sabrina - DGRH
- M. ROUILLÉ Alexis - DGESIP
- Mme BRAUN Isabelle - DAF
- Mme VANARET Anne - DAJ
- M. RODRIGUE Olivier - DGRH
- M. ALGRAIN Ludovic - SAAM
- M. OYONO-MAWELLET Philippe - DJEPVA
- Mme VALENCY-LAGARDE Patricia - DGESIP
- M. URSO Salvatore - DAF

## **Moyenne primes annuelles globale (IFSE+CIA) 2019** par corps, grades et groupes (administratifs et ITRF)

*L'administration n'a toujours pas fourni les moyennes 2020 et 2021. Celles-ci seraient nécessairement supérieures à celles qui figurent dans les tableaux, mais dans des proportions limitées compte-tenu de la réduction de la progression des primes qui prévaut désormais.*

TG = moyenne de tous les groupes d'un grade.

NS = moyenne non significative en raison du faible nombre des agents classés dans un groupe.

### **ADMINISTRATIFS**

<b>ADJAENES</b>		
<b>ADJAENES P1</b>	G1	<b>11 194</b>
	G2	<b>9 485</b>
	TG	<b>9 802</b>
<b>ADJAENES P2</b>	G1	<b>8 484</b>
	G2	<b>7 552</b>
	TG	<b>7 673</b>
<b>ADJAENES</b>	G1	<b>NS</b>
	G2	<b>5 994</b>
	TG	<b>6 117</b>

<b>AAE</b>		
<b>ADM EN</b>	G1	<b>35 649</b>
	G2	<b>NS</b>
	G3	<b>NS</b>
	TG	<b>35 187</b>
<b>AA HC</b>	G1	<b>33 207</b>
	G2	<b>NS</b>
	G3	<b>NS</b>
	G4	<b>NS</b>
	TG	<b>31 543</b>
<b>APAE</b>	G1	<b>27 916</b>
	G2	<b>23 815</b>
	G3	<b>18 402</b>
	G4	<b>NS</b>
	TG	<b>20 978</b>
<b>AAE</b>	G1	<b>NS</b>
	G2	<b>19 058</b>
	G3	<b>14 812</b>
	G4	<b>12 147</b>
	TG	<b>14 280</b>

<b>SAENES</b>		
<b>SAENES CE</b>	G1	<b>NS</b>
	G2	<b>14 295</b>
	G3	<b>12 523</b>
	TG	<b>12 776</b>
<b>SAENES CS</b>	G1	<b>NS</b>
	G2	<b>13 318</b>
	G3	<b>9 952</b>
	TG	<b>10 392</b>
<b>SAENES CN</b>	G1	<b>NS</b>
	G2	<b>10 056</b>
	G3	<b>9 290</b>
	TG	<b>9 356</b>

# ITRF

IGR		
IGR HC	G1	35 937
	G2	27 843
	G3	23 436
	TG	30 350
IGR 1C	G1	28 939
	G2	22 926
	G3	21 931
	TG	23 899
IGR 2C	G1	NS
	G2	21 157
	G3	15 749
	TG	18 235

IGE		
IGE HC	G1	NS
	G2	21 956
	G3	16 792
	TG	18 038
IGE CN	G1	NS
	G2	18 966
	G3	13 129
	TG	13 804

ASI		
ASI	G1	14 891
	G2	12 424
	TG	12 891

TECH		
TECH CE	G1	NS
	G2	NS
	G3	11 164
	TG	11 224
TECH CS	G1	NS
	G2	NS
	G3	9 318
	TG	9 497
TECH CN	G1	NS
	G2	NS
	G3	8 780
	TG	8 800

ATRF		
ATRF P1	G1	NS
	G2	8 599
	TG	8 699
ATRF P2	G1	NS
	G2	7 369
	TG	7 369

**Votez et Faites Voter**

**Force Ouvrière**

**[www.snpmen-fo.fr](http://www.snpmen-fo.fr)**

**[fosnpmen.syndicat-ac@education.gouv.fr](mailto:fosnpmen.syndicat-ac@education.gouv.fr)**